

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 19 heures 05 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie pour leur séance, sous la présidence de Monsieur DEMEULEMEESTER Stéphane, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LAHAYE Thierry, Madame FICHET Armelle, Monsieur TREMBLAY Charles, Monsieur HAYEZ Jérémy, Monsieur NIOCHE Alexandre, Madame SRIWARAN Lise, Monsieur LAMBERT Fabien, Monsieur COLLIGNON Michel,

**ABSENTS EXCUSES:** Madame MINET-NOTOT Catherine

**REPRÉSENTÉS :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur TREMBLAY Charles a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du 15/02/2023 a été adopté à l'unanimité.

**VOTE DU CFU (Compte Financier Unique)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de :

Le compte financier unique 2022 approuvés par le comptable et comptable supérieur, est adopté à l'unanimité après que le Maire soit sorti et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement,	Dépenses	.....283 618.95
	Recettes	.....305 873.50
	Excédent	..... 22 254.55
Section investissement,	Dépenses	.....201 496.69
	Recettes	.....164 406.17
	Déficit	..... -37 090.52

Les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité

## AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte financier unique 2022 approuvés par le comptable et comptable supérieur, est adopté à l'unanimité après que le Maire soit sorti et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement,	Dépenses	.....283 618.95
	Recettes	.....305 873.50
	Excédent	..... 22 254.55
Section investissement,	Dépenses	.....201 496.69
	Recettes	.....164 406.17
	Déficit	..... -37 090.52
Saisi au compte 1068.....		57 645.20

Les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité

## BUDGET PRIMITIF 2023

Entendu l'exposé de Monsieur Thierry LAHAYE, 1er adjoint

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte par chapitre pour la section de Fonctionnement et par programme pour la section d'Investissement, le Budget Primitif 2023, tel qu'il est annexé à la présente délibération comme suit :

Section de Fonctionnement,	Dépenses .....	389 199.77
	Recettes .....	389 199.77
Section d'Investissement,	Dépenses .....	265 246.61
	Recettes .....	265 246.61

## QUESTIONS DIVERSES

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00 minutes

Le Maire,

Stéphane DEMEULEMEESTER

